

Délibération n°07

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
19 juillet 2017

Objet :
**Bibliothèque - achat de livres et
documents de bibliothèque :**
**autorisation de signature des
marchés**

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071107-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n° 07 : Bibliothèque - achat de livres et documents de bibliothèque : autorisation de signature des marchés

Pour répondre aux besoins de la nouvelle médiathèque et de la bibliothèque, une consultation pour la constitution et le renouvellement des collections et services a été engagée.

La consultation est décomposée en 6 lots et donnera lieu à 6 accords cadre à bons de commande, d'une durée allant de la notification au 31 décembre 2018, puis renouvelable pour deux périodes de 1 an, avec les montants minimum suivant par période:

- **LOT 1 : Livres de fictions pour adultes et adolescents** – Montant minimum 2017/18 : 49 420€ HT / Montant minimum 2019 : 21 180 € HT / Montant minimum 2020 : 10 000 € HT,
- **LOT 2 : livres documentaires pour adultes et adolescents** - Montant minimum 2017/18 : 36 800€ HT / Montant minimum 2019 : 15 770 € HT / Montant minimum 2020 : 9 000€ HT,
- **LOT 3 : Livres pour enfants (0-11 ans) fictions et documentaires**
Montant minimum 2017/18 : 25 725 € HT/ Montant minimum 2019 : 11 025€ HT / Montant minimum 2020 : 15 000€ HT,
- **LOT 4 : DVD et Blu-ray pour enfants, adolescents et adultes (fictions et documentaires)**
Montant minimum 2017/18 : 30 400€ HT/ Montant minimum 2019 : 13 040€ HT / Montant minimum 2020 : 10 000€ HT,
- **LOT 5 : BD, Mangas et comics pour enfants, adolescents et adultes en commande et/ou en office**
Montant minimum 2017/18 : 11 900€ HT / Montant minimum 2019 : 5 100€ HT / Montant minimum 2020 : 9 000€ HT,
- **LOT 6 : Périodiques pour enfants, adultes et adolescents**
Montant minimum 2017/18 : 10 500€ HT / Montant minimum 2019 : 10 500€ HT / Montant minimum 2020 : 10 500€ HT.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'appel public à concurrence publié dans le Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au journal La Montagne et sur le profil d'acheteur,

Vu l'analyse des offres,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 juin 2017,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve la qualification d'offres inappropriées pour les offres des lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la société EIRL La Source et donc de les rejeter,**
- **attribue le lot N°1 «Livres de fictions pour adultes et adolescents » à l'entreprise SAS DECITRE avec une remise de 9%, et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot N°2 « livres documentaires pour adultes et adolescents » au groupement COLIBRIJE SARL / LIBRAIRIE CHANTELIVRE / LE CADRAN SOLAIRE avec une remise de 9%, et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot N°3 « Livres pour enfants (0-11 ans) fictions et documentaires » à l'entreprise SAS DECITRE avec une remise de 9%, et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot N°4 « DVD et Blu-ray pour enfants, adolescents et adultes (fictions et documentaires)» à l'entreprise ADAV avec une remise de 32%, et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot N°5 «BD, Mangas et comics pour enfants, adolescents et adultes en commande et/ou en office » à l'entreprise ESPRIT BD avec une remise de 9%, et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot N°6 « Périodiques pour enfants, adultes et adolescents» à l'entreprise EIRL LA SOURCE avec une remise de 5% et autorise le Président à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 12 juillet 2017

Le Président

Frédéric BONNICHON

